



Université **Robert Schuman**
Strasbourg

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Diplôme d'Université

Bac + 4, niveau II

**Université Robert Schuman
Strasbourg**



INSTITUT DE FORMATION DE LA
PROFESSION DE L'ASSURANCE

CENTRE DE LA FORMATION
DE LA PROFESSION BANCAIRE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Elargir les connaissances des participants pour leur permettre d'accroître leurs compétences professionnelles dans le cadre d'une approche patrimoniale globale pluridisciplinaire (juridique, fiscale et financière), temporelle (situation présente et perspectives d'avenir) et géographique (interne, communautaire et internationale).
- Renforcer l'expertise des participants par le développement de la démarche méthodologique et l'approfondissement de l'approche patrimoniale globale.
- Maîtriser l'ensemble des risques techniques, juridiques et fiscaux liés à l'activité de conseil en gestion de patrimoine.

NIVEAU

La formation est sanctionnée par un diplôme délivré par l'Université Robert Schuman se situant au niveau Bac + 4, niveau II.

PUBLIC CONCERNE

La formation s'adresse à des professionnels de l'univers des placements ou de la gestion du patrimoine (banquiers, assureurs, notaires, experts comptables, conseillers indépendants ...) envoyés par leur entreprise au titre du plan annuel de formation ou s'inscrivant dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation.

La durée de l'expérience requise varie de trois à cinq ans selon la nature et l'importance des fonctions exercées.

PRE-REQUIS

La formation est accessible :

- soit aux détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II (Bac + 3, Licence)
- soit à des professionnels confirmés non titulaires d'un diplôme de niveau II mais possédant une expérience professionnelle impliquant des connaissances générales et professionnelles reconnues suffisantes dans le cadre de la validation des acquis.

SELECTION DES CANDIDATS

Pour permettre de mesurer les connaissances et aptitudes des postulants à la formation, ces derniers adressent au Service de Formation Continue de l'Université Robert Schuman un dossier composé notamment :

- d'une lettre de motivation circonstanciée expliquant les raisons de leur démarche d'inscription ainsi que sa cohérence avec leur projet professionnel ;
- d'un résumé de carrière précisant le niveau et la nature des éventuels diplômes, les grandes étapes de leur vie professionnelle et la nature précise des fonctions et responsabilités exercées, les stages de formation professionnelle les plus significatifs ainsi que toute activité liée à l'univers des placements (participation à un club d'investissement, au conseil de surveillance d'une SCPI ...).

Ce dossier est examiné par une commission d'admission mixte composée du responsable de formation en charge du dossier au SFC et de représentants du monde professionnel. Elle est présidée par le responsable scientifique du diplôme.

La commission invite les candidats à un entretien destiné à vérifier leurs connaissances et aptitudes générales et professionnelles.

La commission sélectionne au plus dix-huit personnes parmi les candidats et soumet leur nom au Président de l'Université qui prononce leur admission par arrêté.

DUREE DE LA FORMATION

Le cursus comprend 361 heures réparties en séquences mensuelles de 3 jours.

CONTENU DE LA FORMATION

<p>MODULE 1. CADRE GENERAL DE LA PROFESSION 35h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concepts de la gestion de patrimoine - Entretien patrimonial, - Diagnostic et analyse des besoins, - Bilan patrimonial - Elaboration des solutions (propositions et stratégies patrimoniales) 		<p>MODULE 5. PLACEMENTS</p> <p>a) Assurances 35h</p> <p>1° <u>Assurance vie individuelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits (l'assurance-vie placement, la capitalisation, l'assurance-vie prévoyance, l'épargne et la prévoyance) - Fiscalité (primes, prestations etc.) <p>2° <u>Assurance collective</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Domaine et marché des assurances collectives - Particularités du contrat d'assurance collective - Formation et exécution du contrat d'assurance collective - Solutions offertes par l'assurance collective <ul style="list-style-type: none"> * Régimes de retraite supplémentaires * Indemnités de fin de carrière * Prévoyance-Santé * Epargne salariale <p>3° <u>Régimes sociaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Principes et problèmes actuels de la sécurité sociale - Régime des salariés - Retraites complémentaires (l'ARRCO, l'AGIRC) - Régimes des indépendants non agricoles 		<p>MODULE 6. FISCALITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiscalité des particuliers - Fiscalité des non résidents - Fiscalité des entreprises et des associations 	<p>28h</p> <p>21h</p>
<p>MODULE 2. CADRE JURIDIQUE DE LA PROFESSION 14h</p> <p>a) Obligations professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Statut des conseillers en investissement - Relations contractuelles (gestion individuelle sous mandat, gestion assistée, courtage, devoir de conseil etc.) - Démarchage bancaire et financier - Lutte contre le blanchiment - Déontologie du gestionnaire de patrimoine <p>b) Responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Civile - Pénale - Professionnelle 		<p>b) Instruments financiers 49h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valeurs mobilières (actions/obligations) - Titres de créances négociables - Parts d'OPC <ul style="list-style-type: none"> * Parts ou actions d'OPCVM (SICAV, FCP) * Parts de groupements forestiers - Instruments financiers à terme (MONEP, MATIF) - Fiscalité des instruments financiers - Introduction à la gestion de portefeuille - Valeurs refuges et de diversification (or, objets d'art, SOFICA, quirats) 		<p>MODULE 7. ENTREPRISES 28h</p> <p>a) Droit commercial et des sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> - activités civiles et commerciales - entreprises / sociétés <p>b) Transmission d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obstacles à la transmission - Préparation de la transmission - Modalités 	
<p>MODULE 3. DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE 49h</p> <p>a) Régimes matrimoniaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régime légal français - Régimes matrimoniaux des pays limitrophes - Régimes conventionnels - Aménagements - Changement de régime matrimonial <p>b) Libéralités et successions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination légale des héritiers - Changements de l'ordre des héritiers - Droits de succession - Libéralités - Techniques facilitant la transmission des biens <p>c) Pacs et concubinage</p> <p>d) Familles recomposées</p>		<p>c) Placements immobiliers 35h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marchés de l'immobilier - Acquisition de l'immeuble (Modes de détention, SCI, bail à construction, crédit-bail) - Gestion de l'immeuble - Transmission de l'immeuble - Viager - Fiscalité immobilière <ul style="list-style-type: none"> * Régime des revenus, mutations et plus-values immobilières, TVA immobilière * Mesures fiscales incitatives (lois Paul/Girardin, Besson, de Robien et Malraux) 		<p>MODULE 8. CAS DE SYNTHESE 35h</p> <p>Mise en œuvre des solutions patrimoniales (avantages/inconvénients)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des investissements - Opportunités non saisies - Décisions à prendre <p>Exercices d'application</p>	
<p>MODULE 4. MATHEMATIQUES FINANCIERES ET TAUX D'INTERET 21h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'intérêt - Valeur acquise et valeur actuelle d'un capital - Annuités et flux - Emprunts et remboursements - Sensibilité et duration 				<p>MODULE 9. MEMOIRE 7h</p> <p>Le candidat choisit un thème de recherche en accord avec l'un des membres du corps enseignant dans un domaine technique, juridique, fiscal ou commercial ayant trait à l'univers des placements ou à la gestion de patrimoine. Cette recherche fait l'objet d'un mémoire soutenu devant un jury composé de deux personnes au moins, le directeur de mémoire et un universitaire. Un séminaire de méthodologie d'une journée est assuré pour chaque promotion. Au cours de ce séminaire sont présentés les grands axes de la démarche de recherche au moyen de cas concrets associant les étudiants.</p>	
				<p>MODULE 10 : EXAMEN FINAL : cas de synthèse 4h</p>	

LES PARTENAIRES

- **LA FACULTE DE DROIT, DE SCIENCES POLITIQUES ET DE GESTION** organise des actions de formation inter et intra entreprises dans les domaines du droit, de la gestion, de la fiscalité.
Le Service de la Formation Continue de l'Université Robert Schuman est chargé de la gestion de la formation pour le compte de la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion.
- **LE CENTRE DE FORMATION DE LA PROFESSION BANCAIRE (CFPB)**
Depuis plus de soixante ans, le CFPB premier institut européen de formation bancaire, répond aux besoins collectifs, diversifiés et individualisés des établissements bancaires et financiers par le biais des formations diplômantes et de la formation professionnelle continue.
- **L'INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L'ASSURANCE (IFPASS) ***
L'Institut de Formation de la profession de l'Assurance propose une offre de formation complète : formations diplômante (du BP au Bac+8), certifiante et qualifiante (adap). Ces formations sont dispensées sous différentes formes, s'adaptant aux besoins des professionnels et aux attentes des apprenants : formation continue, présentielle, à distance, en alternance. La qualité des programmes et des méthodes pédagogiques ainsi que la proximité parfaite avec les professionnels font de l'Institut de Formation de la Profession de l'Assurance l'organisme de formation de référence de la profession de l'assurance.

* L'AEA, l'ADAP et le Groupe Ecole nationale d'assurances deviennent l'Institut de Formation de la Profession de l'Assurance.

MODALITES D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription se compose : d'une lettre de candidature, d'un résumé de carrière, de deux photos, d'une copie du diplôme de niveau le plus élevé.

Le dossier d'inscription est à solliciter au :

Service de Formation Continue - Université Robert Schuman
21 rue du MARECHAL LEFEBVRE – 67100 STRASBOURG
Tél. 03 90 24 49 90 – Fax : 03 90 24 49 89
Email : sfc@urs.u-strasbg.fr

RENSEIGNEMENTS

SFC – Université Robert Schuman –
21 rue du MARECHAL LEFEBVRE – 67100 STRASBOURG
David SCHMIDT – Tél : 03 90 24 49 90
sfc@urs.u-strasbg.fr

CFPB – 6 Grand-rue – 67000 Strasbourg
Christine KARLI-CRIBIER – Tél : 03 88 22 77 52
karli-cribier@cfpb.fr

IFPASS – Centre régional Strasbourg - Alsace –
30 Avenue de l'Europe – 67300 SCHILTIGHEIM
Angèle BIETH – Tél : 03 88 81 64 51
strasbourg@ifpass.fr